



Pouvoir pour l'AGO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le présent pouvoir est à adresser en cas d'absence à l'assemblée générale ordinaire.
Vous pouvez donner votre pouvoir à un membre sociétaire de la SMLH en vous assurant de la présence de celui-ci à l'assemblée générale.
Si vous n'indiquez pas de mandataire sur votre pouvoir, celui-ci sera automatiquement attribué au président de votre section, qui ne pourra le transmettre à un tiers s'il est absent le jour de l'assemblée générale ordinaire.

-----✂-----✂-----✂

Sociétaire	
------------	--

N° section ou comité d'appartenance	
-------------------------------------	--

Je soussigné (e) :
Numéro SMLH :

n'assisterai pas à l'assemblée générale ordinaire de la Société des membres de la Légion d'honneur qui se déroulera le **mercredi 26 juin 2024 au Quartz – 60 Rue du Château, 29200 Brest de 11h00 à 16h00.**

et donne pouvoir à :

pour me représenter à cette assemblée.

Date et signature (obligatoire) :

DATE LIMITE DE RETOUR DU POUVOIR : **Vendredi 07 juin 2024**

Attention : Vous pouvez retourner votre pouvoir, par mail, à l'adresse contact@smlh.fr (*) ou par voie postale à l'adresse ci-dessous :

SMLH – AG 2024 - Hôtel National des invalides – 129 rue de Grenelle - 75700 Paris cedex 07

(*) tout pouvoir transmis à une autre adresse mail ne sera pas pris en compte